



BOIDKER
projections

Elaboration du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) de La Réunion

COPIL 5
11 juin 2019

Compte Rendu

Etaient présents

- Conseil Régional : Yoland RAMSAMY,
Chargé de mission à la Direction de l'Energie, de l'Economie Circulaire et de la Biodiversité
- Conseil Départemental : Sandrine GILSON,
Responsable du Service Protection et valorisation des espaces naturels
- DAAF : Marie KIENTZ,
Cheffe du Service Territoires et Innovation
- ONF : Daniel TIONOHOUÉ,
Chargé d'inspection d'apprentissage au Service formation et développement
- ONF : Jean PRÉVOST,
Chef du pôle aménagement
- Chambre des Métiers : Nadjib VALI,
Responsable de l'observatoire économique de l'artisanat
- BOIDKER Projections : Bruno NAVEZ
Chargé de projet

Absents excusés

- DAAF : Bruno DESVALOGNE,
Responsable de la mission Forêt
- ONF : Sylvain LÉONARD,
Directeur Régional
- Parc national : Arthur HERBRETEAU,
Chargé de mission agro-environnement
- Presta Entreprises OI : Martine BEAUQUIS,
Assistante au Chargé de projet

Rappel de l'ordre du jour :

- Travail sur les fiches-actions
- Remarques sur le projet de PRFB
- Modalités de consultation de la CRFB sur une V1 du PRFB, avant une réunion physique de la Commission
- Questions diverses : lancement de la consultation par la DAAF pour la réalisation de l'étude "structure et peuplements de la forêt privée réunionnaise »

Marie KIENZ ouvre la séance à 14h40.

Ce cinquième comité de pilotage (COPIL 5) sera le dernier car on arrive au bout de ce qu'il est possible de préparer via cette instance. Le prochain objectif doit être de réunir et de consulter la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) sur une version complète du projet de Programme régional de la forêt et du bois (PRFB version 1).

La réunion de ce jour est principalement consacrée à l'examen des fiches-actions. Environ la moitié d'entre elles ont été renseignées par les pilotes pressentis depuis le précédent COPIL.

La DAAF propose de ramener le nombre de fiches-actions à onze pour rendre la mise en œuvre du PRFB plus lisible et pour permettre aux pilotes de tenir un rôle plus consistant et plus cohérent. BOIDKER Projections propose aussi d'intégrer l'action « combattre les vols de bois » dans l'action n°2 « établir un contrat de filière », ce qui amènerait le nombre de fiches-actions à 10.

Cette réduction entraîne que les 10 actions seront nécessairement plus complexes que s'il s'agissait d'actions élémentaires. Elles pourront comporter plusieurs volets, plusieurs partenariats et des mises en œuvre en « cascade ».

Le COPIL valide la réduction du nombre de fiches-actions à 10.

Les propositions de remplissage et d'ajustement sont alors discutées et complétées directement sur les fiches-actions (voir celles-ci en annexe du compte-rendu).

À la suite de cet examen en séance, les pilotes sont invités à apporter les éléments encore manquants **impérativement avant le 05 juillet**.

Les fiches doivent demeurer concises dans leur rédaction pour que le plan d'actions dans son ensemble soit facile à appréhender et gagne en efficacité. Au besoin, les détails descriptifs ou explicatifs indispensables seront fournis à part pour qu'ils puissent ensuite être intégrés dans le rapport du PRFB ou ses annexes.

	Action	Pilote	Observations
①	Mieux connaître la forêt réunionnaise		
1	Inventorier et décrire les étendues arborées privées	DAAF	<ul style="list-style-type: none"> - L'étude sera nécessairement crantée. Les premiers résultats obtenus permettront de définir le contenu des étapes suivantes. - La DAAF est prête à lancer la consultation pour une première partie avec un budget de 23.000 €. Elle invite les partenaires à prendre connaissance du cahier des charges, à le commenter et à le valider. - Horizon Réunion (ex-SPL Énergies Réunion) est à rajouter parmi les partenaires.
②	Repenser le modèle économique		
2	Préparer un contrat de filière sur les bases d'un modèle rénové à partir d'une étude macro-économique	Conseil Départemental	<ul style="list-style-type: none"> - Le Département prépare un projet de cahier des charges pour l'étude macro-économique. - La prestation commandée devra intégrer la rédaction du projet de contrat de filière. - La forêt est explicitement exclue de la politique agricole commune (PAC) 1^{er} pilier : il ne pourra pas y avoir d'aide européenne directe à la production locale de bois.. - La Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) avait déjà préparé un projet d'étude de marché, mais qui n'a pas pu être lancée faute de capacité du cluster d'entreprises maître d'ouvrage à préfinancer la prestation. - L'action « combattre les vols de bois » sera intégrée dans le contrat de filière.

3	Soutenir les investissements pour la mobilisation des bois	Autorité de gestion du FEADER	<ul style="list-style-type: none"> - La modification en urgence du cadre d'éligibilité du FEADER pour financer l'acquisition d'un broyeur au titre du PDRR actuel ne semble pas opportune compte tenu de la complexité et de la longueur des procédures. - Les résultats attendus pour cette action sont une modification du cadre du prochain PDRR et un élargissement (extension des conditions d'éligibilité et augmentation de l'enveloppe) des aides à l'investissement pour l'acquisition de matériels (actuelle action 8-6-2) et pour la desserte forestière (actuelle action 4-3-1) - Pour la voirie forestière structurante, la création de chaussées bétonnées est à privilégier car l'intérêt sur le long terme est bien meilleur. - Evaluer l'enveloppe financière du PDRR souhaitable pour cette action afin d'ouvrir les discussions.
4	Promouvoir les réalisations et les savoir-faire	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> - La CMA retournera les fiches-actions renseignées au cours de la semaine 25.
③ Gérer la ressource			
5	Renouveler la forêt de production	Office National des Forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Les attaques de psylles sur le tamarin vont-elles affecter durablement la sylviculture et la capacité de production ? La prolifération des insectes ravageurs semble favorisée par une période de sécheresse inhabituelle. Selon l'ONF, si le déficit hydrique est temporaire, la tamarinaie s'en remettra, si la sécheresse se répète chaque année, il y aura un effet sensible sur la composition de la végétation, mais on ne sait pas encore vraiment à l'échelle de la Réunion prévoir l'expression du réchauffement global. - En matière d'extension potentielle des surfaces de production, il conviendra de bien distinguer ce qui est réalisable en forêt bénéficiant du Régime forestier (quelques dizaines d'hectares ?) et ce qui serait à recruter sur des terrains de végétation exotique en propriété privée ou hors RF.
6	Construire les itinéraires techniques de mobilisation du bois-énergie	DAAF	<ul style="list-style-type: none"> - L'ONF peut jouer un rôle initiateur en partageant les retours d'expérience et les protocoles sylvicoles des exploitations d'acacia. La diversité des situations et l'enjeu de maîtrise des espèces exotiques nécessitera cependant pour la forêt privée d'élargir le champ d'application en menant des études et des expérimentations complémentaires.
7	Valoriser les productions agricoles de forêt	Département	<ul style="list-style-type: none"> - Le Parc national, préalablement pressenti pour piloter l'action, ne se sent pas suffisamment légitime ou disponible. C'est pourtant le Parc qui a initié des démarches comme "Esprit Parc National". Il dispose à ce titre d'une expérience certaine qui doit amener à continuer à travailler étroitement avec lui. - La fiche-action reste donc à compléter.

④ Animer la filière			
8	Accompagner les propriétaires forestiers privés	DAAF	- Chiffrage des actions initiales à estimer.
9	Communiquer sur la gestion forestière	DAAF	- Malgré la fusion des fiches, il faut maintenir 2 cibles bien distinctes de communication : * le public, pour présenter et expliquer la gestion forestière en général * les acteurs de l'aménagement du territoire pour faire évoluer les pratiques de conception et d'application des PLU (notamment par rapport au classement EBC). Autant les propriétaires privés, que les acteurs de l'environnement ont insisté pour que cet aspect soit spécifiquement traité afin de clarifier la compréhension des règles juridiques et des enjeux pratiques. - Sur le second volet, des organismes comme le CNFPT peuvent être sollicités.
10	Élaborer un plan stratégique de formation	Région	- La fiche-action sera allégée du descriptif des procédures et des détails de réalisation pour se concentrer sur les objectifs et les moyens. - Les besoins d'embauche pour l'exploitation forestière n'émergeront sans doute pas en bloc et immédiatement car la forêt privée doit d'abord organiser sa montée en puissance. Cependant, il faudra veiller à bien anticiper la synchronisation entre formations et recrutements à cause des délais nécessaires d'ingénierie de formation (plus d'un an). - Tous les métiers de la transformation du bois et de l'artisanat sont à ajouter. La CMA contribuera à renseigner ce volet.

La suite de la démarche :

- Les éléments manquants sont à compléter et à transmettre avant le 05 juillet.
- La version 1 complète du projet consolidé de PRFB sera formellement transmise à l'Etat, à la Région et au Département, ainsi qu'à l'ensemble des membres de la CRFB, avant le 20 juillet.
- Au cours des mois de juillet, août et éventuellement septembre, les membres de la CRFB seront amenés à :
 - o procéder à une lecture détaillée du projet,
 - o échanger par courriel avec le maître d'ouvrage de la démarche (DAAF) et son assistant (BOIDKER Projections) pour apporter des précisions ou des ajustements au document,
 - o les Collectivités seront amenées se positionner officiellement sur les orientations et les propositions (au besoin en réunissant les commissions ad hoc) afin de pouvoir présenter et défendre un projet de PRFB devant la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB).
- La CRFB sera convoquée à la rentrée (octobre ?) pour débattre du projet présenté et aboutir à la version définitive du projet de PRFB qui pourra alors être transmise à l'Autorité environnementale préalablement au lancement de la consultation publique.

La séance est levée à 18h00.